

DOSSIER DE PRESSE

*Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité.
Avec la SIAGI, donnez du crédit à vos projets.*

Sommaire

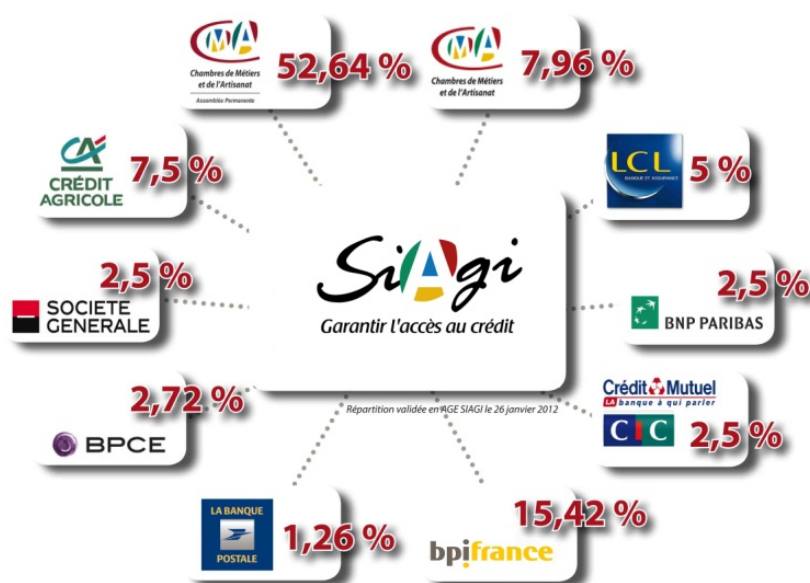
- Présentation de la SIAGI, société de garantie de l'artisanat et des activités de proximité.
- Diversifier les circuits d'octroi de garantie : **la pré-garantie**
- La garantie de la SIAGI dans le cadre du **Programme COSME** du Fonds Européen d'investissement
- La SIAGI et l'**Agriculture**
- Paroles d'entrepreneurs



Siège Social : 2, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS
Tel : 01 48 74 54 00 - Fax : 01 48 74 39 82
Site web : www.siagi.com

La SIAGI en bref

- Société de caution mutuelle spécialisée dans la garantie de crédits aux entreprises. Création en 1966. Statut de société de financement.
- Répartition du capital
 - ✓ 60% artisanat (Chambres de métiers et de l'artisanat et APCMA)
 - ✓ 25% 7 groupes bancaires,
 - ✓ 15% Bpifrance
- Chiffres clés 2015 :
 - ✓ 612 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité
 - ✓ 3 564 entreprises garanties
 - ✓ 59% transmission/reprise, 33% croissance/développement, 8% création
- 5 Directions de Région et 21 antennes régionales
- 86 collaborateurs
- Président : Bernard Stalter, président de la chambre de métiers d'Alsace
- Directeur général : Michel Cottet
- Commissaire du Gouvernement : Pascal Faure (DGE)



La SIAGI, société de garantie de l'artisanat et des activités de proximité

La SIAGI est une société de financement régie par le code monétaire et financier. Elle a été créée en 1966 par des Chambres de métiers, afin de doter l'artisanat d'un outil d'accès au crédit bancaire pour ses entreprises.

Elle intervient en garantie pour les crédits d'investissements des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 10 millions d'euros.

La garantie de la SIAGI est modulable. De 15 à 50%, elle est portée à 70% voire 80% en co-garantie avec Bpifrance ou des fonds régionaux de garantie.

La SIAGI garantit en moyenne 30% du montant du crédit. Certaines garanties sont également adossées aux programmes européens conformément à une convention spécifique entre la SIAGI et le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

En moyenne, les crédits garantis s'élèvent à 172 000 euros, pour une durée de sept ans.

Un statut unique

La SIAGI est une structure unique. Elle est la seule société de financement co-pilotée par des établissements consulaires et des banques, ce qui lui donne une gouvernance originale. En termes d'opportunité et parce qu'elles sont présentes sur tout le territoire français, les Chambres de métiers et de l'artisanat contribuent à une meilleure connaissance des entreprises et de leurs besoins financiers.

Une vocation de service interprofessionnelle

La SIAGI a été créée par et pour l'artisanat. Depuis 20 ans, ses interventions ont été élargies aux autres secteurs dits des « activités de proximité ». L'artisanat représente 43% des opérations, le commerce et les activités de proximité 37%, les professions libérales 12%, et l'agriculture 8% (en nombre de crédits garantis).

La SIAGI s'est focalisée sur le segment de la reprise-cession-transmission dès les années 90, afin de garantir les financements essentiellement immatériels. 59% de l'activité de la SIAGI (en volumes de crédits garantis) concerne ce segment.

L'autofinancement

La SIAGI gère un Fonds Mutuel de Garantie, indivis entre les adhérents. Ce fonds est la pièce essentielle du mécanisme de garantie : il est l'expression de la solidarité entre emprunteurs, chaque emprunteur supportant une quote-part des pertes collectives occasionnées par les autres emprunteurs.



Diversifier les circuits d'octroi de garantie : la pré-garantie : une relation gagnant / gagnant

Les petites entreprises et TPE sont fortement dépendantes du système bancaire pour leur financement. Elles sont confrontées à des conditions plus restrictives de la part des banques, elles-mêmes soumises à des enjeux de rentabilité, de gestion des risques et de pression réglementaire (notamment les nouvelles règles prudentielles de Bâle III, qui ont un impact sur l'utilisation des lignes de crédit).

Dans le contexte de tensions économiques que nous connaissons, les mécanismes de garantie des crédits prennent une importance stratégique pour la relance de la croissance par le soutien à l'investissement.

Pour faciliter l'accès au crédit des TPE, la SIAGI agit pour à diversifier les circuits d'octroi de la garantie et intervenir **en amont du circuit bancaire**.

Ce process de pré-garantie vise à consolider les plans de financement des entreprises, en offrant une pré-garantie à l'entrepreneur qui, fort de son dossier « pré-validé » d'un point de vue économique et financier, aura plus de facilité à obtenir son crédit auprès de sa banque. Il permet une sécurisation du prêteur et de l'emprunteur, et réduit les risques de défaut.

La pré-garantie est mise en place avec l'appui des Chambres de métiers et de l'artisanat, des organisations professionnelles et des experts-comptables.

Le Programme Cosme du FEI pour soutenir les besoins de financement des petites entreprises

Au travers du programme COSME du Fonds Européen d'Investissement, la SIAGI va soutenir un large spectre d'activités de proximité.

Différents rapports pointent le fait que les TPE ont des difficultés d'accès au crédit, notamment de trésorerie. Les mécanismes de garantie, insuffisamment utilisés, représentent une voie à privilégier pour soutenir leurs investissements et leur compétitivité.

Garantie SIAGI-COSME : La SIAGI garantit les investissements des projets de création, reprise et développement d'entreprise.

Garantie SIAGI-COSME/GLOBALEX : La SIAGI garantit le **financement du cycle d'exploitation** des entreprises afin de préserver leur trésorerie.

Caractéristiques communes aux deux garanties :

Montant plafond du crédit : 150 000 euros - Couverture des risques : 60%

La SIAGI et l'Agriculture

En matière de financement, les problématiques sont comparables au monde artisanal : renouvellement des générations, augmentation de la taille des entreprises / exploitations, mode de gouvernance (entreprise individuelle, caractère familial). Par ailleurs, la taille des projets, la diversité des actifs à financer, la faiblesse des autofinancements induisent un recours important aux crédits à moyen et long terme, auparavant cautionnés par des tiers, souvent la famille, ce qui n'est plus le cas. Les banques cherchent donc un substitut à la carence des sûretés en utilisant une garantie extérieure.

En 2015, le ministère de l'agriculture et Bpifrance ont sollicité la SIAGI pour venir en complément de l'action de Bpifrance (qui n'intervient que pour les opérations supérieures à 750k€) et définir un socle de garanties adapté à chaque filière agricole.

L'Agriculture est désormais intégrée aux projets éligibles dans le cadre du programme européen COSME.

Parallèlement, elle renouvelle et étend ses accords de co-garantie avec des partenaires privés ou publics tels que les Régions, constituant ainsi une panoplie d'outils destinés à répondre de manière adaptée aux besoins de financement de l'agriculture française.

Paroles d'entrepreneurs



Rémy MERCY, Fromager, Paris (reprise d'entreprise)

Après 10 ans à des postes d'acheteur ou de chef de marché dans la grande distribution, Rémy MERCY engage son projet de reconversion et reprend en octobre 2014, une crèmerie-fromagerie rue du Faubourg Saint-Martin à Paris.

« La Fédération des Fromagers, qui travaille en partenariat avec la SIAGI, m'a suggéré de proposer la garantie de la SIAGI à ma banque. »

La SIAGI intervient alors, en co-garantie avec Bpifrance, sur cette première installation (acquisition du fonds de commerce, travaux, mobilier, fonds de roulement et stocks).

Florent COLLIOT, Agriculteur, Loir et Cher (41) (développement)

Jeune agriculteur installé depuis 2009 dans le Loir et Cher, Florent COLLIOT, 31 ans, décide en 2013 d'adopter deux nouveaux poulaillers aux trois autres existant déjà dans son exploitation.

« J'avais peu d'apports et de fonds propres, et un endettement existant sur les premiers poulaillers. Par son intervention, la SIAGI m'a évité que des cautions personnelles soient requises. »



6netic, réparation/vente de mobiles & accessoires (création d'entreprise)

Spécialisée dans la réparation et la vente de mobiles et d'accessoires, la société 6netic a ouvert ses portes aux clients en octobre 2014 à Reims, grâce à l'intervention en garantie de la SIAGI.

Les fondateurs, Julien ANTOINE et Thomas DIEVART, jeunes diplômés de NEOMA, se sont d'abord lancés en tant qu'auto-entrepreneurs.

« Aujourd'hui, nous avons transformé notre entreprise en SARL et crée 5 emplois. »



Yann DUMONT, poissonnier à Paris (75) (reprise d'entreprise)

« Pour acquérir ma poissonnerie, j'ai sollicité la banque du propriétaire, LCL en juillet 2011. Ma conseillère a immédiatement contacté la SIAGI qui s'est déplacée et a fourni son analyse. LCL a été rassuré par cette intervention. La SIAGI a donné son accord de garantie. Tout est allé ensuite très vite. »



Patrick ARMAND, facteur d'orgues à Eschau (67) (développement/croissance)

« En 2010, j'ai eu besoin de m'agrandir et de transformer un bâtiment existant. J'ai établi des budgets et approché les banques. Cela n'a pas été facile. Je n'avais aucun patrimoine à mettre dans la balance, sauf ma résidence principale et mon épouse n'avait pas envie de l'engager. C'est le Crédit Mutuel qui nous a proposé l'intervention de la SIAGI. La SIAGI est l'un des leviers qui a permis la mise en place du prêt. »

Le réseau d'experts de la SIAGI

